

PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SITUÉ AU 3271, BOULEVARD LAFRAMBOISE, BUREAU 200, À SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 22 AVRIL 2026, À 19 H 40.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Bruno Lavallée, Acton Vale
Christian Peiry, Béthanie
Stéphane Beauchemin, Canton de Roxton
Mathis Laplante, Saint-Nazaire-d'Acton
Éloi Champigny, Saint-Théodore-d'Acton
Simon Dufault, Sainte-Christine
Robert Leclerc, Upton
Louise Arpin, La Présentation
Mathieu Gélineau, Saint-Barnabé-Sud
Léonard Gaudette, Saint-Bernard-de-Michaudville
Vincent Beaugard, Saint-Damase
Stéphanie Lambert, Saint-Dominique
Simon Valcourt, Saint-Hugues
Bernard Barré, Saint-Hyacinthe
Pierre Thériault, Saint-Hyacinthe
Claude Vadnais, Saint-Liboire
Jean-Pierre Arpin, Saint-Louis
Cynthia Brunelle, Saint-Marcel-de-Richelieu
Laurence Bousquet, Saint-Pie
David Roux, Saint-Simon (19 h 44)
Huguette Benoit, Saint-Valérien-de-Milton
Martin Doucet, Sainte-Hélène-de-Bagot
Emmanuel Ménard, Sainte-Madeleine
Patrick Vizien, Sainte-Marie-Madeleine

En l'absence des délégués des municipalités de Roxton Falls et Saint-Jude.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES MESDAMES :

Mélanie Paquin, directrice générale
Carole Gaulin, greffière-trésorière

Formant quorum sous la présidence de madame Louise Arpin, déléguée de la municipalité de La Présentation et présidente de la Régie.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Présidente, Louise Arpin, constate que les délégués de toutes les municipalités membres ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint.

26-037 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un ordre du jour modifié est déposé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Pierre Thériault,
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'ordre du jour modifié.

26-038 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2026

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais,
Appuyé par Monsieur Robert Leclerc,
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2026 soit approuvé et signé tel que rédigé.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

PÉRIODE D'INFORMATION À L'INTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une période d'information générale est tenue à l'intention des membres du conseil d'administration.

Arrivée de Monsieur David Roux à 19 h 44.

TABLEAU DES DÉPENSES AUTORISÉES — DÉPÔT

Conformément aux dispositions du règlement numéro 68 de la Régie, la greffière-trésorière dépose la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance du conseil d'administration.

26-039 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Léonard Gaudette,
Appuyé par Monsieur Simon Valcourt,
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes inscrits sur la liste des comptes, préparée en date du 16 avril 2026 et déposée en date de ce jour, soient payés et que ceux déjà payés soient ratifiés.

26-040 COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX 2026 — SUBVENTION À UN ORGANISME BÉNÉVOLE — AUTORISATION

CONSIDÉRANT la tenue d'une journée de collecte de résidus domestiques dangereux le samedi 30 mai 2026;

CONSIDÉRANT que la Régie désire retenir les services d'un organisme bénévole local pour accueillir les citoyens et transmettre les informations pertinentes lors de cette collecte;

CONSIDÉRANT que les membres du Groupe Scout Les Mascoutains de Saint-Hyacinthe ont manifesté leur intérêt à collaborer avec la Régie dans le cadre des collectes de l'année 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Emmanuel Ménard,
Appuyé par Madame Cynthia Brunelle,
Et résolu à l'unanimité

De recourir aux services des membres du Groupe Scout Les Mascoutains de Saint-Hyacinthe à titre de bénévoles pour les collectes de résidus domestiques dangereux de la Régie et de verser une somme de 500,00 \$ à l'organisme pour sa présence à cette activité.

De demander à l'organisme qu'il y ait 6 personnes, en sus d'un responsable, en fonction sur le site en tout temps durant toute la journée (8 h 00 à 16 h 30).

26-041

**COMITÉ CONSULTATIF — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
2026 — PUBLICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION —
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que l'article 5.1 du Règlement numéro 2 constituant le comité consultatif de la Régie stipule que la Régie est responsable de la démarche menant à la désignation des membres;

CONSIDÉRANT que, pour remplir cette obligation, la Régie tient, généralement au printemps, une assemblée générale annuelle au cours de laquelle il y a élection des membres du comité consultatif;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais
Appuyé par Monsieur Robert Leclerc
Et résolu à l'unanimité

De convoquer l'assemblée générale annuelle du comité consultatif au cours du mois de juin prochain et d'autoriser un montant d'environ 550,00 \$, avant taxes, pour la publication de l'avis de convocation, à raison d'une parution, dans les journaux La Pensée de Bagot et Le Clairon de Saint-Hyacinthe.

D'afficher l'avis de convocation sur le site Internet de la Régie et sur les réseaux sociaux.

26-042

**LOGO DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES
MASKOUTAINS — ENREGISTREMENT AUPRÈS DE L'OFFICE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA —
RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 09-115 en date du 26 août 2009, la Régie a autorisé l'enregistrement de son logo auprès de l'*Office de la propriété intellectuelle du Canada*;

CONSIDÉRANT que ce processus conférait à la Régie un droit exclusif d'utilisation de celui-ci, dans tout le Canada, pendant une période de quinze ans;

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement en date du 12 mars 2026 précisant qu'un droit de renouvellement doit être acquitté d'ici le 23 août 2026 afin que notre marque de commerce ne soit pas radiée;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éloi Champigny,
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser un montant maximal de 744,10 \$ pour le renouvellement de l'enregistrement du logo de la Régie auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

26-043 ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (AOMGMR) — ADHÉSION 2026

CONSIDÉRANT que l'AOMGMR regroupe les principaux organismes municipaux de gestion des matières résiduelles du Québec;

CONSIDÉRANT que l'AOMGMR propose annuellement des formations spécifiques à la gestion des matières résiduelles par les organismes municipaux et permet également le partage d'informations entre les organismes membres, en plus d'assurer hebdomadairement une veille stratégique des plus récentes actualités dans le domaine;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Laurence Bousquet,
Appuyé par Monsieur Patrick Vizien,
Et résolu à l'unanimité

De renouveler l'adhésion de la Régie à l'AOMGMR pour l'année 2026 et d'acquitter les frais annuels d'adhésion au montant de 635,64 \$, avant taxes.

25-044 ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (AOMGMR) — FORMATION DE MAI 2026 — INSCRIPTIONS

CONSIDÉRANT que l'AOMGMR organise une journée de formation le 27 mai 2026 à Nicolet;

CONSIDÉRANT que les sujets abordés lors de cette rencontre traitent de l'état d'avancement des dossiers d'actualité en gestion des matières résiduelle;

CONSIDÉRANT que cet événement permet de discuter avec les principaux acteurs du milieu de la gestion municipale des matières résiduelle et d'établir un réseau de contact auprès des gestionnaires tant municipaux que gouvernementaux;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Léonard Gaudette,
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la somme d'environ 500,00 \$, avant taxes, pour l'inscription de la directrice générale et de la coordonnatrice du volet sensibilisation à la journée de formation du 27 mai 2026 de l'AOMGMR.

De rembourser, à ces participants, les frais de déplacement associés à cet événement, conformément à la politique de déplacements de la Régie.

26-045

ÉCOCENTRES — RÉCUPÉRATION DU BÉTON ET AUTRES AGRÉGATS — MODIFICATION DU SITE DE DISPOSITION

CONSIDÉRANT que depuis 2021 la Régie faisait affaires avec l'entreprise Bertrand Mathieu Ltée pour la récupération de matériaux granulaires, notamment le béton, l'asphalte et autres agrégats;

CONSIDÉRANT la fermeture de l'entreprise au printemps 2026;

CONSIDÉRANT que la Régie a contacté des entreprises du territoire pour la disposition des agrégats qu'elle reçoit aux écocentres;

CONSIDÉRANT le rapport de demande de prix préparé à l'intention des membres du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Stéphanie Lambert,
Appuyé par Monsieur Pierre Thériault,
Et résolu à l'unanimité

De retenir l'entreprise JMV Environnement inc. afin qu'elle reçoive, pour l'année 2026, le béton et autres agrégats des écocentres situés à Saint-Hyacinthe et Acton Vale, en contrepartie du paiement d'un montant de 35,00 \$/tonne métrique, avant taxes, pour le tri et la disposition de ces matériaux.

26-046

DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE — AUTORISATION

CONSIDÉRANT le courriel reçu du cabinet Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L. LLP. confirmant le montant des honoraires à prévoir dans le cadre d'une demande d'avis juridique;

CONSIDÉRANT que des sommes ont été prévues au budget 2026 pour la réalisation de ce type de mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Simon Valcourt,
Appuyé par Monsieur Robert Leclerc,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à demander un avis juridique relatif à l'application des contrats APO 2025 03 RD/MO et APO 2025 04 MR, sous réserve que des vérifications soient effectuées afin de s'assurer que la firme désignée ne soit pas en conflit d'intérêts dans ce dossier.

D'autoriser le paiement d'honoraires professionnels pour un montant d'environ 3 000,00 \$ avant taxes.

26-047

**ÉCOCENTRE — CRÉATION DE FORMULAIRES INFORMATISÉS —
PROLONGATION DE L'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT —
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 26-018, en date du 25 février 2026, la Régie a procédé à l'embauche d'un stagiaire du programme Techniques de l'informatique — développement de logiciels du Cégep de Saint-Hyacinthe afin de développer une application permettant de compléter et de transmettre les rapports administratifs des écocentres par voie électronique;

CONSIDÉRANT que pendant la phase d'implantation et de test de l'application il pourrait être nécessaire d'effectuer des corrections;

CONSIDÉRANT la disponibilité du développeur de l'application afin de participer à la phase d'implantation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur David Roux,
Appuyé par Madame Cynthia Brunelle,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maintien du lien d'emploi, au-delà de la durée initiale du stage, pour un maximum de 90 heures rémunérées afin de compléter les travaux en cours dans le développement de l'application informatique relative aux rapports administratifs des écocentres.

Que, pour donner effet à cette résolution, un transfert de postes budgétaires d'un montant de 1 650,00 \$ soit effectué du poste budgétaire « 0245300419 — Écocentre — Honoraires professionnels — Autres » aux postes budgétaires :

0245304-41 — Écocentres — Salaire régulier — Préposés	1 495,00 \$
0245304222 — Écocentres — RRQ — Préposés	30,00 \$
0245304232 — Écocentres — Assurance-emploi — Préposés	30,00 \$
0245304242 — Écocentres — FSS — Préposés	60,00 \$
0245304252 — Écocentres — CNESST — Préposés	25,00 \$
0245304262 — Écocentres — RQAP — Préposés	10,00 \$

26-048

**RÉCUPÉRATION DES BRANCHES — VILLE DE SAINT-HYACINTHE
— PARTENARIAT 2026**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 02-044, adoptée le 27 mars 2002, par laquelle la Régie a accepté de collaborer avec la Ville de Saint-Hyacinthe pour l'aménagement d'un site de récupération de la terre et des branches accessible à tous les résidents des municipalités membres;

CONSIDÉRANT le courriel reçu du directeur général adjoint des Services techniques de la Ville de Saint-Hyacinthe en date du 17 avril 2026;

CONSIDÉRANT que, pour l'année 2026, la contribution requise de la Régie sera de 12 500,00 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Stéphane Beauchemin,
Appuyé par Monsieur Vincent Beaugard,
Et résolu à l'unanimité

Que la Régie renouvelle, pour l'année 2026, sa collaboration avec la Ville de Saint-Hyacinthe relativement à l'utilisation du site de récupération de la terre et des branches situé sur le terrain du garage municipal, au 1000, rue Lemire, à Saint-Hyacinthe.

D'autoriser le versement d'une somme de 12 500,00 \$, taxes en sus, afin de rendre accessible aux citoyens de toutes les municipalités membres de la Régie le site de récupération de terre et branches de la Ville de Saint-Hyacinthe.

26-049

**SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE MAI 2026 —
MODIFICATION**

CONSIDÉRANT le calendrier des séances du comité exécutif adopté le 3 décembre 2025 par la résolution numéro CE25-31;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal organise à Beloeil, le 6 mai 2026 à 19 heures, une consultation publique sur la gestion des matières dangereuses résiduelles dans le Grand Montréal;

CONSIDÉRANT la pertinence pour la Régie que la directrice générale assiste, à titre d'observatrice, aux discussions qui auront lieu lors de cette rencontre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais,
Appuyé par Monsieur Pierre Thériault,
Et résolu à l'unanimité

De débiter la séance du comité exécutif prévue le 6 mai 2026 à 18 h 15.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- A) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 1^{er} avril 2026
 - B) Contrats régionalisés — Remboursement de TPS et de TVQ pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026
-

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question

26-050 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Arpin,
Et unanimement résolu

De lever la séance à 20 h 12.

Louise Arpin, présidente

Carole Gaulin, greffière-trésorière